

Objectif **Santé & Sécurité**

Prévention des risques et santé au travail

Inscrivez-vous à la lettre Objectif Santé & Sécurité : lettreOSS.drh@inserm.fr

n° 2 - JUIN 2015

DOSSIER

LE RISQUE BIOLOGIQUE

Mieux le connaître pour l'évaluer et le prévenir

LA PRÉVENTION ET VOUS

ALFONSO REPRESA « La prévention devrait toujours être réfléchie et argumentée collectivement »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

LES BLESSURES AVEC LES APPAREILS permettant de faire des coupes fines de tissu sont-elles évitables ?

ÉDITO

UNE MEILLEURE PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES

L'hygiène et la sécurité représentent un enjeu majeur pour les structures de recherche car les personnels sont exposés à de multiples risques. Par ailleurs, l'évolution rapide des technologies induit des risques émergents qu'il nous faut identifier et prévenir en assurant une veille technologique efficace.

C'est pourquoi le dossier de la Lettre *Objectif Santé & Sécurité* numéro 2 est consacré au risque biologique. En raison des thématiques de recherches étudiées dans nos laboratoires, les agents biologiques font partie de la vie quotidienne de nos personnels. Les acteurs de la prévention sont là pour vous conseiller et vous accompagner afin d'obtenir les conditions optimales pour leur manipulation. Ainsi, une bonne connaissance de la réglementation et des risques associés aux protocoles expérimentaux est indispensable pour une prise en charge du risque biologique de manière pragmatique et en adéquation avec le niveau de danger.

Il ne faut pas avoir peur des différents risques auxquels sont confrontés les agents qui travaillent dans nos structures de recherche, mais avoir conscience que la mise en place d'une prévention efficace et bien comprise par l'ensemble des personnels est primordiale pour maîtriser ces risques et préserver leur santé.

Laurence PARMANTIER - Déléguée régionale DR Paris 11

SOMMAIRE

P.2 ÉDITO

QUOI DE NEUF ?

P.3 LA PRÉVENTION ET VOUS

Alfonso Represa
« La prévention devrait toujours être réfléchie et argumentée collectivement »

P.4 DOSSIER

LE RISQUE BIOLOGIQUE
Mieux le connaître pour l'évaluer et le prévenir

P.7 RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?
Les blessures avec les appareils permettant de faire des coupes fines de tissu sont-elles évitables ?

P.8 FOIRE AUX QUESTIONS

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mythologie à l'origine de l'hygiène et de la médecine

AGENDA

QUOI DE NEUF ?

● Formation continue des assistants de prévention : la tournée des délégations a commencé

Les assistants de prévention ont enfin la possibilité de réactualiser et approfondir leurs connaissances par le biais de la formation continue. Un module a ainsi été mis en place dans le domaine du risque chimique. La première session est consacrée à la gestion des stocks et des déchets, une problématique posant des questions récurrentes dans les laboratoires.

Cette formation, qui s'est déjà tenue à Paris le 14 avril et à la délégation Midi-Pyrénées-Limousin le 28 mai, sera dispensée dans l'ensemble des délégations régionales de juin à novembre 2015.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre responsable formation ou votre conseiller de prévention.

● Le risque CMR : le livret du manipulateur

Un guide pratique sur les dangers, les règles et les bonnes pratiques liés à la manipulation des cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) a été élaboré à l'attention des agents manipulant ces produits dans les laboratoires. Il comporte des outils pratiques et des modèles de notices à afficher sur les postes de travail dédiés. Il sera disponible dans le courant du mois de juin.

● Archivage des documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité : un tableau de gestion à disposition

Le bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR) et le service des archives ont élaboré un tableau permettant de gérer les documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité. Cet outil a pour objectif de répondre à la réglementation, notamment dans le cadre des visites de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il vise également à respecter le Code du patrimoine qui régit les archives publiques. Le tableau est disponible auprès du BCPR et sur l'extranet des archives : <http://extranet.inserm.fr>, rubriques Archives > Textes de référence > Tableau de gestion Hygiène et sécurité.

Martine Orosco-Pecoraro et Corinne Schiltz

LA PRÉVENTION ET VOUS

ALFONSO REPRESA

« LA PRÉVENTION DEVRAIT TOUJOURS ÊTRE RÉFLÉCHIE ET ARGUMENTÉE COLLECTIVEMENT »

Comment la perception de la prévention diffère-t-elle selon les statuts, les attentes, l'implication de chacun ? Peut-on trouver des solutions pour mieux l'intégrer au quotidien des agents ? Alfonso Represa, directeur de l'INMED (Institut de neurobiologie de la Méditerranée - Centre de recherche mixte de l'Inserm et d'Aix-Marseille Université) fait part de son expérience.

Objectif Santé & Sécurité :

Que représente la prévention au sein de vos activités ?

Alfonso Represa : Cette question est désormais au centre de ma réflexion. Jusqu'en 2009, en tant que chef d'équipe, je n'avais pas le même regard. Aujourd'hui, je m'efforce de convaincre les agents que les règles de prévention que je mets en œuvre leur permettent de travailler dans un environnement où les risques sont identifiés et maîtrisés.

OSS : Comment sensibilisez-vous le personnel ?

A. R. : D'une façon générale, la prévention me semble bien assimilée par l'ensemble des agents. Je constate cependant que les nouveaux arrivants l'intègrent plus rapidement dans leurs activités. Il est plus difficile de changer les habitudes des personnels déjà en poste. Ils ne voient pas toujours l'intérêt de modifier des procédures qu'ils ont coutume d'appliquer d'une certaine façon. Par ailleurs, la notion de risque est différente pour chacun, selon l'expérience, la formation initiale ou les incidents rencontrés. La prévention devrait toujours être réfléchie et argumentée collectivement. Pour mobiliser les agents, l'accueil et l'accompagnement me semblent être les éléments clés. Ainsi, lors de la journée des nouveaux entrants, les messages importants sont délivrés.

OSS : De quels moyens disposez-vous ?

A. R. : Mes équipes se mobilisent et m'appuient sur trois points :

- les assistants de prévention interviennent dans les domaines du conseil et de l'assistance ;
- l'équipe administrative me permet d'avoir une réflexion sur la méthode et l'adaptation

des exigences et recommandations (adaptation de formulaire, livret d'accueil...) ;

- le comité de direction, qui réunit tous les chefs d'équipes, m'offre la possibilité de faire circuler l'information.

Parallèlement, il existe des outils spécifiques de diffusion de l'information, comme le courriel général du centre ou le tableau d'affichage. Pour compléter ce dispositif, un groupe de travail, composé des assistants de prévention et des personnels ressources en termes de risque (par ex. le responsable de plate-forme à risque) s'est constitué. Je ne fais pas encore assez appel à leurs compétences, mais, à mon sens, ils peuvent faire beaucoup pour aider à créer une dynamique collective dans laquelle chacun se sentirait impliqué.

Néanmoins, je pense que la professionnalisation des acteurs de la prévention devrait être renforcée. Je regrette que nous soyons plus souvent dans une démarche correctrice et que nous n'ayons pas forcément le temps et les moyens d'aller jusqu'au bout d'un processus de prévention. Une solution qui me semblerait envisageable serait de désigner une personne, à temps plein, qui pourrait se consacrer à ces questions.

En ce qui me concerne, j'identifie dans le document unique les actions prioritaires en matière de prévention. Je sollicite ensuite ma dotation et des moyens exceptionnels en fonction des besoins, afin de mener à bien ces actions tout en conciliant mon arbitrage et les capacités du centre. Je préconise, dans le cadre de cette démarche, un soutien de notre établissement.

OSS : Qu'attendez-vous du bureau de coordination de la prévention des risques et du bureau de coordination de la médecine de prévention ?



© Inserm/ Latron, Patrice



© Tomas Riehe / artur

1/ Alfonso Represa, directeur de l'INMED
2/ Institut de neurobiologie de la Méditerranée (INMED)

A. R. : J'attends principalement un appui au niveau de la veille technologique afin de faciliter nos démarches d'achat en intégrant directement la prévention au niveau du cahier des charges.

Je pense, enfin, qu'il serait intéressant de développer de nouveaux outils de communication. Nous avons vraiment besoin de documents clairs et de conseils ciblés qui s'appliquent au monde de la recherche, disponibles aussi en anglais pour nous permettre d'assumer nos obligations auprès des étudiants et chercheurs étrangers. ●

Propos recueillis par
Adrien Vinatier

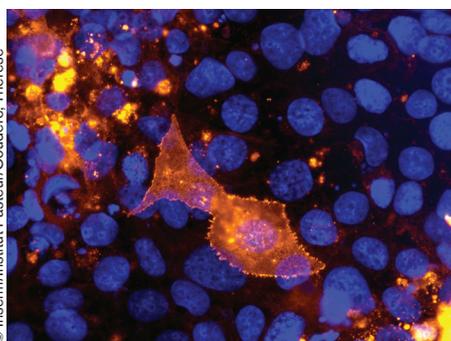
DOSSIER

LE RISQUE BIOLOGIQUE EN LABORATOIRE DE RECHERCHE

MIEUX LE CONNAÎTRE POUR L'ÉVALUER ET LE PRÉVENIR



Qu'est-ce que le risque biologique ? Comment l'appréhender ? Que faire lorsqu'il survient ? Ce dossier reprend toutes ces questions afin d'orienter le personnel vers une meilleure prévention et un meilleur traitement de ce risque aujourd'hui prépondérant dans les structures de recherche.



Détection du virus chikungunya dans des cellules humaines en culture en microscopie à fluorescence.

QU'EST-CE QU'UN MICRO-ORGANISME ?

Parmi les micro-organismes, on trouve des bactéries, des virus, des champignons. Certains sont pathogènes et peuvent provoquer une maladie, d'autres ne le sont pas comme ceux présents dans la flore intestinale.

Quand parle-t-on de risque biologique ?

Lorsque les personnels sont exposés à des agents biologiques pouvant provoquer une infection, une allergie ou une intoxication. Ces agents sont constitués de micro-organismes génétiquement modifiés ou non, de cultures cellulaires et d'endoparasites.

Quelles situations présentent un risque biologique ?

En premier lieu, la manipulation de micro-organismes pathogènes, mais aussi la manipulation d'échantillons biologiques, d'animaux, d'OGM, de cultures cellulaires, sans oublier la manipulation de déchets biologiques ou de matériel souillé comme la verrerie.

Quels sont les pathogènes rencontrés à l'Inserm ?

On dénombre trois types de pathogènes : les pathogènes pour l'homme, les animaux ou les plantes. À l'Inserm, les personnels sont principalement concernés par les premiers,

mais ils peuvent être amenés à utiliser des pathogènes animaux comme modèles d'étude. Les micro-organismes sont classés selon 4 groupes de risques. Le premier comprend les micro-organismes qui ne sont pas pathogènes pour l'homme. Les 3 autres sont classés selon leur risque de gravité.

Par ailleurs, le classement tient compte des risques à la fois pour l'individu (infectiosité, gravité de la maladie, possibilité de traitement) et pour la population (facilité de la transmission interhumaine, existence d'un vaccin, existence ou non d'un traitement ou d'une prophylaxie).

Où sont manipulés ces micro-organismes ?

Les micro-organismes sont manipulés dans des laboratoires qui nécessitent un confinement particulier. Ainsi, il existe 4 niveaux de confinement. Le niveau 1 correspond à un laboratoire conventionnel et les niveaux 2, 3 et 4 concernent des laboratoires de confinement biologique de sécurité croissante. Le confinement est assuré par trois éléments

CLASSEMENT DES MICRO-ORGANISMES EN 4 GROUPES

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Pathogène pour l'homme	Non	Oui, maladie peu grave	Oui, maladie grave	Oui, maladie mortelle
Existence d'une prophylaxie ou d'un traitement	/	Prophylaxie et traitement	Prophylaxie ou traitement	Ni prophylaxie, ni traitement
Exemples	Levure de bière (<i>saccharomyces cerevisiae</i>), <i>Escherichia coli</i> utilisé en biologie moléculaire	Staphylocoque doré, virus de l'herpès	VIH, virus des hépatites B et C, <i>Yersinia pestis</i> , la bactérie à l'origine de la peste	Virus Ebola



© Inserm/Latron, Patrice

Laboratoire P4 (pathogène de classe 4) Jean Mérieux/Inserm, Lyon. Ces laboratoires de sécurité maximale sont totalement hermétiques et comportent plusieurs sas de décontamination et des portes étanches. Les chercheurs travaillant dans leurs enceintes sont revêtus d'un scaphandre sous pression positive relié à l'une des prises fournissant de l'air dont le renouvellement est totalement indépendant du laboratoire.

indissociables pour assurer la protection des personnels et de l'environnement :

→ la conception des locaux, soumise à différents critères :

- étanchéité,
 - présence d'un sas,
 - pressions relatives de la salle technique et du sas,
 - filtration de l'air entrant et sortant,
 - nature des revêtements du sol, des murs, du plafond et des surfaces de travail ;
- le choix d'équipements spécifiques comme le poste de sécurité microbiologique (PSM) et les équipements de protection individuelle (EPI) ;

→ une bonne organisation incluant :

- des procédures écrites décrivant les méthodes de travail, de nettoyage et de désinfection,
- le respect d'une bonne gestuelle,
- la gestion des déchets.

Ainsi, un micro-organisme non pathogène pourra être manipulé en laboratoire conventionnel alors qu'un pathogène de groupe 2 devra l'être en laboratoire de confinement biologique de niveau 2.

Par exemple, le virus Ebola, responsable de l'épidémie de 2014 en Afrique de l'Ouest, qui a provoqué la mort de plusieurs milliers de personnes, est classé dans le groupe de risque 4. Ce genre de virus doit obligatoirement être manipulé en laboratoire de niveau 4. Le laboratoire P4 Jean Mérieux de l'Inserm à Lyon en est un exemple.

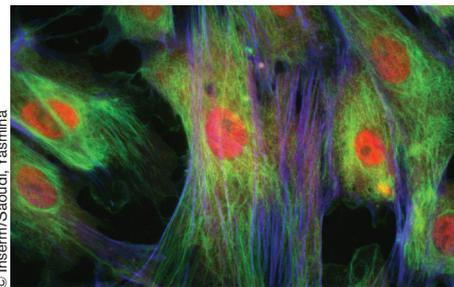
Il faut noter qu'à côté des laboratoires de confinement, il existe aussi des animaleries de confinement.

Manipule-t-on uniquement des micro-organismes dans ces laboratoires ?

Non. Les personnels peuvent également être amenés à manipuler des échantillons biologiques d'origine humaine ou animale ainsi que des OGM.



© Inserm/Guénéel, François



© Inserm/Saoudi, Yasmina

Après traitement au taxol, une drogue stabilisant les microtubules, le cytosquelette des fibroblastes est visualisé, l'actine en bleu, le réseau de microtubules en vert et les noyaux en rouge.



QU'APPELLE-T-ON DES MOT ?

Les MOT sont des micro-organismes ou toxines hautement pathogènes qui présentent un risque pour la santé humaine en cas de rejet dans l'environnement. La réglementation qui couvre les MOT encadre la sécurité (rejet accidentel), mais aussi la sûreté (rejet intentionnel ou actes de malveillance).

Toute opération mettant en œuvre des MOT, notamment la détention ou l'utilisation, mais aussi le transport, nécessite une autorisation délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). La délivrance

de l'autorisation est soumise à une inspection des installations où sont réalisées les opérations pour vérifier la conformité des locaux, la qualification des personnes et la validation de toutes les procédures mises en œuvre.

QU'EST-CE QU'UN OGM ?

On appelle OGM tout organisme dont le matériel génétique a été modifié autrement que par multiplication ou recombinaison naturelle.

Toute mise en œuvre d'OGM nécessite soit une déclaration, soit une demande d'agrément.

Les démarches réglementaires sont effectuées auprès du Haut Conseil

des biotechnologies qui évalue les risques et détermine le niveau de confinement en fonction de l'utilisation visée. L'obligation de confinement de tout OGM implique des mesures particulières en matière d'inactivation et d'élimination des déchets.

Quelques exemples d'OGM que l'on peut trouver à l'Inserm :

- des animaux transgéniques,
- des bactéries transformées par un plasmide,
- des cellules eucaryotes transfectées par un plasmide,
- des cellules infectées par des vecteurs viraux recombinants,
- des animaux infectés par un virus OGM.



© Inserm/Delapierre, Patrick

Plateforme de vectorologie : renouvellement d'un milieu de culture de cellules (HEK 293T) sous poste de sécurité microbiologique type II (PSM II).

Comment déterminer le niveau de confinement à utiliser ?

Toute manipulation doit être précédée par une évaluation des risques. Le résultat de cette évaluation permet de déterminer le niveau de confinement des différentes étapes de l'expérience. Deux outils sont à notre disposition pour faciliter l'analyse des risques :

- le classement des micro-organismes,
 - l'agrément obtenu pour les OGM, indiquant les niveaux de confinement requis.
- L'absence d'évaluation des risques *a priori* expose les personnels et peut conduire à une contamination.
- Quelques questions à se poser au moment d'évaluer un risque biologique :
- Quel agent biologique est en cause ?
 - Quels seraient les effets d'une contamination ?
 - Quelles sont les activités et quels gestes sont effectués ?
 - Quelles sont les voies de contamination ?
 - Qui est exposé ?

La réponse permettra de mettre en place les mesures de prévention adéquates. Elle intéresse aussi le médecin de prévention qui a besoin de connaître la nature de l'exposition des personnels pour assurer leur suivi médical.

Quel est le risque lié à la manipulation d'échantillons biologiques ?

La présence potentielle d'un pathogène dans certains échantillons biologiques, notamment humains, conduit à les manipuler en laboratoire de confinement biologique. L'analyse des risques doit tenir compte de la nature et de l'origine du prélèvement ainsi que des gestes effectués, afin de déterminer les éléments qui pourraient exposer les personnels à un risque biologique.

Peut-on utiliser son propre sang pour des manipulations ?

L'auto-prélèvement (utilisation de son propre sang) ou celui d'un collègue est à proscrire.

Dans le cadre des travaux de recherche, il existe plusieurs possibilités permettant d'obtenir du sang humain.

Le fournisseur privilégié est l'Établissement français du sang (EFS) avec lequel l'Inserm a signé une convention pour une utilisation non thérapeutique du sang.

On peut également contacter les services hospitaliers. Il faudra alors préciser les échantillons souhaités et déterminer les exclusions. En effet, en dehors des projets de recherche centrés sur l'étude d'un pathogène, il faudra exclure les échantillons issus de patients connus pour être porteurs de pathogènes.

Quelle est la conduite à tenir en cas d'accident avec du matériel biologique ?

Chaque laboratoire doit avoir à sa disposition la liste des conduites à tenir en cas d'accident, particulièrement en cas de contamination avec du matériel biologique d'origine humaine. On parle dans ce cas d'AES (accident exposant au sang ou à des produits biologiques humains). Il faut consulter rapidement un médecin référent qui mettra en place un suivi sérologique et décidera de l'opportunité d'un traitement anti-rétroviral.

Finalement, en quoi consiste la prévention du risque biologique ?

Les mesures de prévention sont le résultat de l'évaluation des risques. Elles comportent des mesures techniques (locaux de confinement, équipements de protection individuelle adaptés, bonne gestuelle), mais aussi un suivi médical qui permettra de vérifier la compatibilité de l'état de santé des agents avec leur exposition. ● **Christian Beyer**



© Inserm/Latron, Patrick

Culture de *mycobacterium smegmatis*, sauvage à gauche, mutée à droite en boîte de Petri sous PSM, en L2.

À NOTER

Il est rappelé que toute manipulation ou conservation d'échantillons humains nécessite des démarches réglementaires, instruites à l'Inserm par le pôle de Recherche clinique de l'institut Santé publique.

Un document liste ces obligations réglementaires : www.rh.inserm.fr, rubriques **Mots clefs RH > Prévention des risques et médecine de prévention > Risque biologique.**

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

LES BLESSURES AVEC LES APPAREILS PERMETTANT DE FAIRE DES COUPES FINES DE TISSU SONT-ELLES ÉVITABLES ?

Des accidents ont lieu régulièrement lors de l'utilisation de ces appareils : microtome, cryostat, vibratome...

1 Que s'est-il passé ?

Plusieurs situations peuvent conduire à des blessures parfois graves au niveau des doigts :

- mise en place des rasoirs ou des lames jetables,
- mise en place de l'objet sur le porte-objet,
- nettoyage et démontage du rasoir ou de la lame,
- récupération des coupes,
- démontage de la cuve du vibratome.

2 Conduite à tenir

Les accidents avec ce type de matériel peuvent occasionner des coupures graves au niveau des doigts, pouvant aller jusqu'à l'atteinte du tendon extenseur qui est proche de la peau.

→ Appeler ou faire appeler le sauveteur secouriste du travail le plus proche.

→ Laver la plaie à l'eau et au savon, puis rincer.

→ Désinfecter avec un produit non colorant (type Dakin®).

→ Selon la profondeur de la blessure, mettre un pansement ou faire un pansement compressif si le saignement est important (il existe des pansements compressifs adaptés aux doigts).

→ En cas de risque biologique humain associé à la manipulation, suivre la procédure pour les accidents exposant au sang et consulter le médecin référent.

Dans tous les cas : consulter un médecin, ce sera l'occasion également de vérifier les vaccinations, faire une déclaration d'accident du travail et inscrire l'accident dans le registre santé et sécurité.

3 Que faire ?

- Adopter une posture optimale afin de travailler en toute sécurité.
- En dehors des phases de coupe, s'assurer que

le bras ou volant du microtome (manivelle) est bloqué et que le bloc-lame est fixé.

- Protéger le fil du rasoir en dehors des phases de coupe.
- Utiliser des gants anti-coupure pour la fixation ou l'enlèvement des rasoirs ou lames.
- Utiliser des pinces ou pinceaux pour la récupération des coupes.
- Utiliser un pinceau pour le nettoyage.
- Ne jamais approcher la lame avec les doigts pour la mise au point.
- Jeter les lames dans des containers DASRI OPCT (objets piquants, coupants, tranchants).

4 Comment l'éviter ?

Utiliser et mettre en œuvre la méthode **HOT humain, organisationnel et technique** :

→ **Humain** :

- personnel formé à l'utilisation des microtomes, cryostat...
- consignes d'utilisation affichées à proximité de l'appareil (utilisation des dispositifs de sécurité, réglages de l'équipement pour la coupe, nettoyage...).

→ **Organisationnel** :

- appareil situé dans un endroit calme, à l'écart des zones de passage, pour éviter que les personnes soient bousculées et déconcentrées,
- balisage de la zone technique : risque de coupure et risque de chute,
- nettoyage régulier de la pièce pour diminuer le risque de chute,
- prévoir les moyens de secours adaptés à proximité de l'appareil (désinfectant, gaze sparadrap...).

→ **Technique** :

- niveau d'éclairage suffisant de l'espace de travail (500 à 1 500 Lux),
- environnement sonore calme permettant un travail exigeant de la concentration. ●

Patricia Frot et Corinne Schiltz

À NOTER

La manipulation de ces appareils peut exposer les expérimentateurs à d'autres risques :

→ **Risque de chute de hauteur**

Lié à la présence de résidus de paraffine ou autres produits d'enrobage sur le sol à proximité de l'appareil :

- prévoir un réceptacle pour récupérer la partie la plus importante des résidus,
- installer un tapis pouvant capturer les résidus ou un revêtement de sol antidérapant.

→ **Contamination par un agent biologique**

Les coupes de tissus non fixés peuvent exposer à un risque de contamination : en dehors des phases qui nécessitent le port de gants anti-coupure, porter systématiquement une paire de gants protégeant contre le risque biologique.



© Inserm/ Latron, Patrice et Delapierre, Patrick

FOIRE AUX QUESTIONS

CÔTÉ SÉCURITÉ : Est-ce que je peux transporter des échantillons biologiques dans les transports en commun ?

Il est interdit d'acheminer certains échantillons en cabine passagers, transport en commun et par voie postale. Le recours à un transporteur spécialisé est obligatoire dans de nombreux cas. Le transport en véhicule administratif ou personnel pour certaines catégories d'échantillons est envisageable en respectant plusieurs obligations.

Les règles de transport sont-elles les mêmes pour toutes les catégories d'échantillons ?

Selon la catégorie de l'échantillon, son transport devra respecter des règles en matière d'emballage et d'étiquetage, de poids et de type de transport. Des documents obligatoires (procédure de décontamination, lettre de transport...) accompagnent également tout transport d'échantillons.

En premier lieu, renseignez-vous auprès de

votre conseiller de prévention. Une plaquette d'information sur le transport des échantillons biologiques est également à votre disposition sur le site RH de l'Inserm : www.rh.inserm.fr, rubriques **Mots clefs RH > Prévention des risques et médecine de prévention > Risque biologique.**

CÔTÉ SANTÉ : Qui remplit l'attestation d'exposition antérieure (AEA) au moment du départ en retraite ?

L'AEA permet de recenser l'ensemble des expositions aux agents chimiques dangereux (ACD) et aux cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) pendant la carrière professionnelle. Certaines expositions nécessitent de poursuivre un suivi médical post-professionnel qui pourra être assuré par le médecin traitant ou par le médecin de prévention, au choix de l'agent.

Le **volet employeur** est rempli par l'agent aidé de l'assistant de prévention, du conseiller de prévention et du directeur d'unité. Il doit énu-

mérer tous les produits chimiques dangereux et CMR qu'il a manipulés tout au long de sa carrière professionnelle, leur fréquence d'utilisation, la durée d'exposition, la description du poste de travail, et enfin les mesures de protection individuelles et collectives. Cette partie est signée par le directeur d'unité et le délégué régional.

Le **volet médical** est rempli par le médecin de prévention lors de la visite médicale avant le départ à la retraite. Le médecin vérifie avec l'agent toutes les expositions professionnelles, les différentes techniques utilisées en laboratoire - histologie, biologie moléculaire... - tout au long de sa carrière. Il retrace toute l'histoire médicale, les résultats d'exams complémentaires, les accidents de travail et/ou maladies professionnelles, les vaccinations et émet des préconisations concernant le suivi médical post-professionnel. Ce volet médical est destiné à l'agent et à son médecin traitant. Il est soumis au secret médical. ●

Christian Beyer et Véronique Sode

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mythologie à l'origine de l'hygiène et de la médecine

Le mot hygiène vient de Hygie. Dans la mythologie grecque, Hygie est la fille d'Asklépios, dieu de la médecine. Déesse de la santé, de la propreté et de l'hygiène, elle représente la santé préservée et symbolise également la médecine préventive. Chargée de veiller sur la santé des êtres vivants, hommes comme animaux, elle suggère le choix des aliments nécessaires à leur existence et les remèdes appropriés à leurs maux. En soutenant ainsi les forces des mortels, elle permet de prévenir de la maladie. Le serpent qui symbolise son père, Asklépios, est devenu l'emblème universel des professions médicales. Lorsqu'il s'enroule autour de la coupe d'Hygie, il symbolise l'emblème des pharmaciens. Dans la Grèce et la Rome antique, l'hygiène est symbole de santé et se concrétise par exemple par la fréquentation des bains publics.

Asklépios et ses filles appartiennent à la lignée d'Apollon, qui préfigure déjà la science telle qu'on la concevra plus tard en Occident. ●

Vanessa Grondin



© Kivimage - Fotolia.com

AGENDA

15 au 19 juin

12^e édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail du réseau Anact-Aract

Des événements seront déployés sur l'ensemble du territoire national avec pour objectif de sensibiliser les acteurs du monde du travail à la qualité de vie au travail. www.qualitedevieautravail.org

20 au 22 octobre, à Paris

Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail : de l'exposition à la prévention

Ce colloque fait le point sur la mise en œuvre de solutions de prévention. Il répondra aux questions : Qui est concerné ? Comment évaluer sans mesurer ? Quelles stratégies de prévention ? À qui s'adresser pour se faire aider ?

www.inrs-rayonnements2015.fr

13 au 15 octobre, à Lyon

Preventica - Qualité de vie au travail

En permettant réflexions, retours d'expériences et rencontres professionnelles sur les conditions de bien-être au travail, cet événement est devenu la référence nationale pour tous les acteurs de la prévention.

www.preventica.com